

**Délibération N° 2018-63**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** la délibération 2017-28 du 2 mai 2017 portant réaffectation d'un logement de fonction en logement à vocation sociale sans considération de service ,
- Vu** la délibération 2017-85 du 27 novembre 2017 portant réaffectation d'un logement de fonction en logement à vocation sociale sans considération de service ;
- Vu** la délibération 2017-95 du 15 décembre 2017 fixant les redevances des logements à vocation sociale sans considération de service,
- Vu** la délibération 2018-45 du 16 juillet 2018 portant reconduction d'une concession d'occupation précaire à vocation sociale pour 3 mois, à titre exceptionnel,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Prorogation d'une concession d'occupation précaire à vocation sociale sans considération de service**

Le Conseil d'administration approuve, dans le cadre de l'action sociale, une nouvelle période de prorogation de la concession d'occupation précaire pour le logement situé 5 avenue Pierre Mendès-France, Bât. B1 – campus PDA, jusqu'au 31/10/2018, dans l'attente de la mise à disposition, au bénéfice de l'agente occupante, d'un logement social par un organisme dédié.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 19

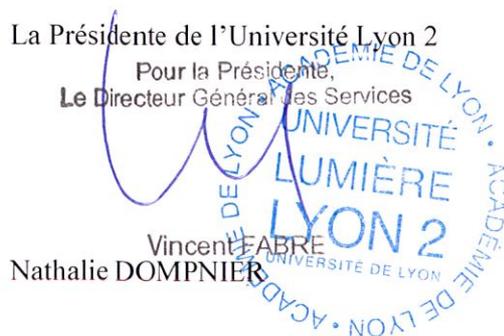
Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,

Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.